

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DEPARTEMENT
TARN et GARONNE**

Nombre de conseillers

en exercice 13
présents 09
votants 12
absents 04
- exclus 0

Date de convocation :
08/10/2024

Date d'affichage :
15/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE VILLEMADÉ**

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Francis LABRUYERE.

Etaient présents : MM. Ayme AVIAT BEAUJOUAN
BROUSSE-BOURNET DEMEURS MASURIER MOULIS
PEYRETOU SZOPA VIDAL

Absente excusée : Mme LASGUES (pouvoir à Mme MOULIS)
Absente non excusée : Mme LACOMBE

M. BEAUJOUAN Yves a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 14/10/2024 est adopté à l'unanimité.

Ajout de 2 délibérations :

- Tableau des effectifs ;
- Vente terrain parcelle B 1561.

Décisions du Maire

15/10/2024 DP 24T0004 MARTY Alain division parcelle.
23/10/2024 CUa24T0020 Mtre AGUIRE (Mazauric-Huc).
24/10/2024 CUa24T0021 Mtre AUBRY (Kozuyev jardins de Péraudy).
27/11/2024 CUb 24T0019 SPADA Sandrine (ch de Lestang).
18/11/2024 achat kit portail électrique (1 774.28€).
06/11/2024 achat benne + ridelles (6 640.80€).

DELIBERATIONS

44/2024 Dématérialisation des actes budgétaires du CCAS via la convention ACTE de la commune.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en œuvre du compte financier unique, deux prérequis sont à mettre en œuvre. L'adoption du régime budgétaire et comptable des métropoles (référentiel M57) et la dématérialisation de tous les documents budgétaires.

Il convient de délibérer sur le principe de la dématérialisation des actes budgétaires du CCAS par le biais de l'émetteur "COMMUNE".

Ainsi, les actes budgétaires (BP, CFU et DM) du CCAS pourront être transmis via ACTES par l'émetteur « Commune ».

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire.

45/45 bis/2024 Demande de divers fonds de concours au GMCA.

- Demande complémentaire pour l'achat de la benne du Ford transit.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'achat d'une benne pour le FORD TRANSIT et la délibération n° 41/2024 demandant le fonds de concours du GMCA.

Il indique que le montant d'achat prévisionnel de 4 584.00 € HT est augmenté de 950.00 € HT. Soit un montant total de 5 534.00 € HT.

Il propose de solliciter une aide financière complémentaire du GMCA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement pour une benne supplémentaire pour le FORD TRANSIT dont le montant prévisionnel est passé de 4 584.00 € HT à 5 534.00 € HT.

Fonds de concours GMCA 45%	2 490.30 €
Autofinancement 55%	3 043.70 €
TOTAL	5 534.00 €

- **SOLLICITE** une aide financière complémentaire de 427.50 € auprès du GMCA en vue du financement final de ce projet.

- Demande pour l'achat d'une vitrine réfrigérée.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet d'achat d'une armoire réfrigérée pour le multi-services.

Le montant de cet achat est estimé à 2 010.00 € HT.

En vue du financement de cet achat, Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du fonds de concours du GMCA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Fonds de concours GMCA 45%	904.50 €
Autofinancement 55%)	1 105.50 €
TOTAL	2 010.00 € HT

- **SOLLICITE** une aide financière auprès du GMCA (fonds de concours) en vue du financement de ce projet.

46/2024 Versement des subventions aux associations.

Vu la délibération du 08 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal avait imputé des subventions de fonctionnement aux associations, au compte 65748 pour un montant de 4 505 €. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux associations suivantes :

A.D.A.P.E.I	80 €
Refuge du Ramier	385 €
Croix Rouge	200 €
Souvenir Français	100 €
Comité des Fêtes	1 200 €
ACCA	500 €
Temps libre Villemadais	300 €
Fit and Fun Villemade	600 €
Cavaliers 82	500 €
Association soin palliatif	300 €.

47/2024 Avenant n°12 à la convention de mise à disposition des services de la commune au bénéfice du GMCA.

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De passer un avenant n°12 à la convention de mise à disposition des services de la commune de Villemade au bénéfice du Grand Montauban ayant pour objet de proroger la convention initiale jusqu'au 31 décembre 2025 pour un montant de 31 594 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

48/2024 Action sociale en faveur des employés.

Considérant qu'il y a lieu de statuer sur l'action sociale proposée aux agents de la collectivité et après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour l'année 2024 de gérer les prestations d'action sociale à l'ensemble de ses agents par ses propres moyens selon les modalités suivantes :

ATTRIBUTION d'une carte cadeau pour un montant de :

- 50 € par Agent communal titulaire,
- 200 € par agent non titulaire en CDD.

Retiré Vente terrain à Tarn et Garonne Habitat : projet non abouti.

49/2024 Rapport d'activités 2023 du GMCA.

Au vu des éléments, le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2023 du Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

50/2024 Tableau des effectifs.

Le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
Administratif	- Rédacteur	1 à 35h00	1	0
	- Adjt Adm	1 à 28h00	1	0
	Ppl 1 ^{ère} cl			
	-Adjoint Adm ppl 1 ^{ère} cl	1 à 35h00		1
Technique	- Agent de maîtrise ppl	2 à 35h00	2	0
	- Adjoint technique	1 à 25h90	1	0
		annualisées 1 à 27h57	1	0
		annualisées 1 à 29.83	1	0
ATSEM	- Agent spéc ppal 2 cl écoles mat.	2 à 28h12 Annualisées	2	0
	- Agent spéc ppal 2 cl écoles mat	1 à 27h50		1
	- Agent spéc ppal 1 cl écoles mat	1 à 27h50		1
Animation	- Adjoint anim ppal 2 cl	1 à 5h12 Annualisées	1	0
	- Adjoint anim	1 à 5h12 Annualisées		1

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

51/2024 Vente parcelle B 1561.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour l'achat de terrain sis en zone constructible au lotissement de Lestang à VILLEMADE (82), parcelle B 1561.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Accepte la vente de cette parcelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en l'étude de Maître GONZALEZ-DELRIEU, Notaire à Moissac, concernant la parcelle nommée ci-dessus pour une superficie de 8 m² au prix de 8 € net vendeur.

Décision modificative

Virement de crédits

Diminution

6011 400 €

635 543 €

Augmentation

65888 400 €

66111 482 €

6618 61 €

Questions diverses

- Le conseil municipal prend connaissance du projet de transfert éventuel au SDE de la compétence éclairage public.

- Monsieur le Maire informe que les vœux 2025 auront lieu le 11 janvier 2025 à partir de 18h30.

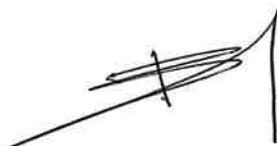
- Monsieur le Maire donne lecture des fonds de concours accordés par le GMCA à la commune.

- Monsieur AVIAT demande la possibilité de mettre des bancs supplémentaires au niveau de l'étang de Villemade. Monsieur le Maire et Monsieur DEMEURS informent qu'ils sont commandés auprès du GMCA.

- Monsieur DEMEURS soulève le problème des nombreux sangliers sur le territoire.

■
Séance levée
à 20h00

Le Secrétaire



Y. BEAUJOUAN



Le Maire



F. LABRUYERE

